



## Commune de Molenbeek-Saint-Jean

---

### Déclaration de créance

#### AVANCE

Allocation de base : 10.005.27.15.43.21

**N° d'engagement : 2310400248**

**Montant à payer : 82 171,48 euros**

**Concerne :** Octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale en application de l'ordonnance du 13 février 2003 - Arrêté du Gouvernement du 16 novembre 2023 accordant un subside de 240 000,00 euros aux communes participant à la mise en place d'un atelier personnalisé au sein de leur CPAS.

---

Conformément aux termes de l'article 3 § 1, de l'Arrêté du Gouvernement du 16 novembre 2023 accordant un subside de 207 000,00 euros aux communes participant à la mise en place d'un atelier personnalisé au sein de leur CPAS pour l'année 2023,

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean

représentée par

M<sup>me</sup> / M., , Bourgmestre,

et

M<sup>me</sup> / M. , Secrétaire communal,

Ou

M<sup>me</sup> / M. , Receveur communal,

---

M<sup>me</sup> / M.

---

et  
M<sup>me</sup> / M.

---

agissant et stipulant au nom de ladite commune

sollicite de la Région Bruxelles-Capitale l'avance du subside, soit 82 171,48 euros

Cette somme est à verser sur le compte IBAN BE93-0910 0016 8767 de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Certifié sincère et véritable, et fait à Bruxelles le .....

[Par ordonnance : ]

M<sup>me</sup> / M.

